BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 380

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

778 209 031 RCS Dijon.
JOUFFROY & FILEAS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 346362.71 EUR.
Adresse : 43, Rue Devosge, 21000 Dijon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE JOUFFROY & FILEAS Société pluriprofessionnelle d'exercice de notaires et d'avocats par actions simplifiée au capital de 346.362,71 euros Siège social : 43 rue Devosge – 21000 DIJON 778 209 031 RCS DIJON ET JOUFFROY NOTAIRES PARIS société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, Siège social : 10 rue de Richelieu – 75001 PARIS, 899 889 513 RCS PARIS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 04 avril 2025, la société JOUFFROY & FILEAS, société pluriprofessionnelle d'exercice de notaires et d'avocats par actions simplifiée au capital social de 346.362,71 €, dont le siège social est situé 43 rue Devosge – 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 778 209 031, et la société JOUFFROY NOTAIRES PARIS, société par actions simplifiée au capital social de 20000 €, dont le siège social est situé 10 rue de Richelieu – 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 899 889 513, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JOUFFROY NOTAIRES PARIS par la société JOUFFROY & FILEAS. La société JOUFFROY NOTAIRES PARIS ferait apport à la société JOUFFROY & FILEAS de la totalité de son actif, à charge pour cette dernière de prendre en charge la totalité de son passif. Au 31 décembre 2024, l'actif net de la société JOUFFROY NOTAIRES PARIS s'élève à un montant provisoire de 500.000 euros. Il est rappelé qu'un projet de fusion avait été signé en date du 28 juin 2024 portant sur la même opération que celle envisagée par la présente publication. Or, ledit projet n'a pas pu aboutir, faute de réalisation des conditions suspensives avant le 31 décembre 2024. Ledit projet initial a donc été abandonné et les parties sont convenues de conclure un nouveau projet sur la base des comptes sociaux arrêtés à la date du 3l décembre 2024. Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la société absorbée transmettra à la société absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation de la fusion qui correspondra à la date de l'arrêté par le Garde des sceaux, Ministre de la justice de nomination de la société absorbante dans l'office dont la société absorbée est titulaire à ce jour et de Maître Olivier WACH, associé minoritaire de la société absorbée, en qualité de notaire associé de la société absorbante (« la Date de Réalisation ») Conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de commerce, les parties conviennent de

ne pas attribuer d'effet rétroactif d'un point de vue comptable ou fiscal à la présente opération. La société JOUFFROY NOTAIRES PARIS sera dissoute de plein droit sans liquidation, après l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce, et la fusion sera effective et deviendra définitive à la Date de Réalisation définitive de la fusion. Ainsi, les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétant. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 09 avril 2024 au greffe du Tribunal de commerce de DIJON pour la société JOUFFROY & FILEAS et le 11 avril 2025 au greffe du Tribunal de commerce de PARIS pour la société JOUFFROY NOTAIRES PARIS. Pour avis.

